

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.46

Objet : CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES

L'an deux mille neuf et le quinze septembre
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 8 septembre 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Michel
RODEL, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric
CLO, Franck DENOLLY
Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane
MONNOT
Absents excusés : .Pierre GUILLET, Annick MOURARET
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN
Pouvoir de Annick MOURARET à Daphné GAULT

Monsieur le Maire explique que suite au départ en retraite d'un agent ATSEM principal 2^{ème} classe il convient de supprimer ce poste et de créer un poste ATSEM 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de supprimer un poste d'ATSEM principal 2ème classe, pour un temps non complet soit 30 h 41/semaine.

DECIDE de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe, pour un temps non complet soit 30 h 41/semaine avec effet rétroactif au 1 septembre 2009.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD